



## **PRECISIONS CONCERNANT LES KATA**

1/ L'apprentissage des kata est en premier lieu le fait du domaine des clubs.

2/ Pour l'examen du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Dan, des stages de perfectionnement sont organisés le jour de l'examen ; ceux-ci sont ouverts aux candidats ou futurs candidats ; ils ne sont en aucun cas le lieu d'un apprentissage. Les enseignants désireux d'assister à ces stages sont les bienvenus mais ils ne peuvent se substituer aux intervenants mandatés par le Comité.

3/ Des ateliers kata ont été créés pour permettre aux enseignants et CN 2<sup>ème</sup> Dan, de pouvoir pratiquer, de s'informer, d'échanger et de préparer des examens.

4/ Les stages kata Benjamins 2/Minimes ont été créés pour dégager les couples Minimes qui nous représenteront lors de la Coupe de France par Equipes de Département Minimes. Pour l'équipe fille un Tori fille est obligatoire et pour l'équipe garçon, un Tori masculin est obligatoire, le Uke pouvant être de l'autre sexe.

**Bernard ROTTIER**

Responsable de la Commission IRFEJJ